

Montréal, le 15 février 2024

**Par dépôt électronique (SDÉ)**

M<sup>e</sup> Pierre D. Grenier  
Dentons Canada S.E.N.C.R.L.  
1, Place Ville Marie  
Bureau 3900  
Montréal (Québec) H3B 4M7

M<sup>e</sup> Yves Fréchette  
Hydro-Québec  
Vice-présidence – Affaires juridiques  
800, boul. de Maisonneuve Est  
11<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H2L 4M8

**OBJET : Demande d'approbation d'un contrat de service de transport d'électricité et demande d'approbation de tarifs provisoires pour l'année 2023  
Dossier Régie de l'énergie R-4240-2023**

---

Chers confrères,

La Régie de l'énergie (la Régie) a pris connaissance, dans le cadre du dossier susmentionné, de la lettre de M<sup>e</sup> Pierre D. Grenier du 14 février 2024 (Pièce B-0022) par laquelle RTA demande de prolonger le délai fixé (Pièce A-0017) pour répondre à la demande de renseignements n<sup>o</sup>3.

La Régie accueille cette demande et vous demande de transmettre **au plus tard le 1<sup>er</sup> mars 2024, à 12 h**, les réponses de RTA.

Par ailleurs, dans un souci de cohérence, la Régie modifie également l'échéance du dépôt des réponses d'Hydro-Québec à la demande de renseignement n<sup>o</sup> 2 fixée à sa lettre du 12 février 2024 (Pièce A-0014) et attendra ces réponses **au plus tard le 1<sup>er</sup> mars 2024 à 12 h**.

Veuillez agréer, chers confrères, l'expression de nos sentiments distingués.

**(S) Véronique Dubois**

Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml